

# EUCO 20/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 02 juillet 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 02 juillet 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du Conseil  
européen**





Conseil européen

Bruxelles, le 27 juin 2024  
(OR. en)

EUCO 20/24

INST 214  
CO EUR 16

## ACTES JURIDIQUES

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du  
Conseil européen

---

**DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL EUROPÉEN**

**du ...**

**portant élection du président du Conseil européen**

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 30 novembre 2024, le mandat de l'actuel président du Conseil européen, M. Charles MICHEL, prendra fin.
- (2) Il convient donc d'élire un nouveau président du Conseil européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. António COSTA est élu président du Conseil européen pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mai 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil européen*

*Le président*

C. MICHEL

---